

# FICHE INSCRIPTION AU CONCOURS DE CONFITURES MAISON



ASSOCIATION  
DE SAINT-DENIS-  
DE-GASTINES

Familles Rurales  
ST DENIS DE GASTINES  
Samedi 14 Octobre 2023

A déposer avant **le Mardi 10 octobre**

Auprès de **Léa à la Bagagerie** : 07 57 41 62 31  
ou **Mme PAILLARD** : 06 50 43 90 41

Nom .....

Prénom.....

Adresse.....

N° de Téléphone.....

*J'atteste avoir pris connaissance du règlement de participation*

*et j'en accepte l'intégralité\* (\*cochez la case pour valider)*

Date..... Et signature

## Reçu pour l'Association

NOM :  
Prénom :

Date de Dépôt :  
N° Attribué dans la catégorie :

**1** PUR FRUIT

**2** FRUITS MELANGES

**3** GELÉE

## Reçu pour le Déposant

NOM :  
Prénom :

Date de Dépôt :  
N° Attribué dans la catégorie :

**1** PUR FRUIT

**2** FRUITS MELANGES

**3** GELÉE

Organisation



**Samedi 14 octobre 2023**

ASSOCIATION  
DE SAINT-DENIS-  
DE-GASTINES

**15h à 17h à la Bagagerie**



**Les pots seront à déposer à la Bagagerie  
ou auprès de Mme Christine Paillard**



**Les inscriptions et règlement seront disponibles  
chez les commerçants et à la Bagagerie à partir du mois d'avril**



## RÈGLEMENT DU « CONCOURS DE CONFITURES MAISON » 2023



### Article 1 : Organisateur, date et lieu

Ce concours est organisé par l'Association Familles Rurales et se déroulera **le samedi 14 Octobre 2023** sur le site de « La Bagagerie » à ST DENIS DE GASTINES.

### Article 2 : Participants

Ce concours est ouvert à tout public, à l'exclusion des professionnels, et est gratuit pour les adhérents ou non à l'Association.

### Article 3 : Modalités du concours

Les participants auront à imaginer et à élaborer un pot de 200 à 300 g confectionné à base de fruits ou de légumes, dans les catégories « PUR FRUIT, FRUITS MELANGES, GELEE ».

Chaque participant déposera son pot de confiture qui sera ouvert pour la 1ère fois par le jury. Le pot devra faire le bruit du « clic » d'ouverture. En cas d'absence celui-ci sera refusé. Ces diverses créations seront mises en compétition et goûtées par un jury qui en sélectionnera 3 par catégories.

### Article 4 : Inscriptions

Les bulletins d'inscription seront disponibles à partir du mois d'Avril chez les commerçants et à la Bagagerie. Clôture des inscriptions le Mardi 10 octobre 2023.

Seuls les 30 premiers inscrits verront leurs pots de confiture acceptés.

Chaque candidat ne pourra présenter qu'un seul pot par catégorie. Les confitures devront être de l'année, étiquetées, mentionnant le nom du ou des fruits et seront déposées à la Bagagerie ou auprès de Mme Paillard Christine.

Un reçu sera délivré à chaque participant, indiquant le numéro attribué à sa confiture.



## RÈGLEMENT DU « CONCOURS DE CONFITURES MAISON » 2023

### Article 5 : Critères d'évaluation

La notation de chaque pot se fera sur la base des critères suivants, sur une note de 20 points

- Aspect général du pot : (forme, couvercle, décor) : 2 points
- Respect de l'étiquetage : (date et composition du contenu) 2 points
- Goût : 10 points
- Texture : 4 points
- Aspect visuel de la confiture/gelée : 2 points

**TOTAL : 20 POINTS**

*Avec notation possible par ½ point.*

### Article 6 : Déroulement et prix

Après délibération du jury, une récompense sera offerte au 1er de chaque catégorie. Un lot de consolation sera remis aux 2 autres gagnants de chaque catégorie.

La remise des prix se déroulera le samedi 14 octobre à 17 heures à la Bagagerie.

A l'issue du concours dégustation gratuite de crêpes, confitures et boissons.

### Article 7 : Autorisation de communication

Les participants autorisent l'association Familles Rurales à diffuser leurs photos, sans restriction et sans que cela leur confère droit à une rémunération ou à un quelconque avantage autre que l'attribution de leur lot.

### Article 8 : Responsabilité de l'association

L'association se réserve le droit d'écourter, de modifier ou d'annuler le concours sans avoir à en justifier les raisons et sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait.

### Article 9 : Règlement des litiges

La participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute contestation, quelle que soit sa nature, relative au présent règlement ou au concours, sera tranchée souverainement en dernier ressort par le Conseil d'Administration de l'association.

